

PROCES VERBAL
de l'assemblée constituante du GROUPE LOCAL DES COLIBRIS :

« COLIBRIS Estérel Pays de Fayence »

date: samedi 16 janvier 2010 à 17h30
lieu: salle du Mille clubs (Foyer rural Fayence-Tourrettes) à FAYENCE
participants: 16 personnes (liste en annexe 1)

Contexte :

La présente réunion a pour but la création d'une association loi 1901 (groupe local), qui portera et transcrira en actions concrètes et locales, les valeurs du mouvement national des colibris (www.colibris-lemouvement.org). Impulsée en novembre 2008, à la suite du lancement à Mouans-Sartoux du mouvement national des COLIBRIS, cette démarche trouve son aboutissement en pays de Fayence, ce soir, après plusieurs réunions (28/11/2008, 23/01/2009 et 11/03/2009).

Déroulement :

Dominique BONNET, Jean-Paul RAOUST et Véronique VEY animent cette réunion, comme ils en sont les « instigateurs ».

Après un bref rappel de l'historique et du contexte du rassemblement de ce soir, la Charte Internationale pour la terre et l'Humanisme est lue à l'assemblée, afin de rappeler les fondements philosophiques de la démarche des Colibris.

Il est rappelé que chaque membre de l'association doit avoir signé cette charte, via internet.

- **Trois axes d'actions sont proposés** afin de décliner les principes de la charte, à notre territoire de vie :
 - A/ "Pour une alimentation plus saine accessible au plus grand nombre" :
ressources alimentation locales
 - B/ "Pour diminuer l'impact environnemental de l'habitat" :
éco habitat, production d'énergies locales et partagées
 - C/ "Pour communiquer avec le plus grand nombre" : *vs A/ B/ et plus !*
- **Lecture est faite du Protocole des Colibris**
Le protocole est adopté, par un vote à l'unanimité.
- **Lecture des statuts de l'association « Colibri Esterel-Pays de Fayence »**
Les statuts sont adoptés, par un vote à l'unanimité.

GROUPE LOCAL

COLIBRIS Esterel Pays de Fayence

association loi 1901 en création

- **Les formalités administratives** suivantes sont, alors, effectuées :

chaque participant rempli un bulletin avec : ses coordonnées, son adhésion au GL (cotisation 10€, chèque à l'ordre de Colibri Estérel-Pays de Fayence), sa candidature éventuelle au conseil d'administration et au bureau, sa volonté de s'impliquer dans A/ et/ou B/ et ou C/

- A l'issue du dépouillement, il apparaît que 14 personnes souhaitent être membres de l'association. Une somme totale de 110€ est recueillie, dont 20€ en espèces.

Cinq personnes sont candidates au Conseil d'Administration. Leurs candidatures sont adoptées par un vote à l'unanimité.

- Fraîchement élus, les membres du Conseil d'Administration élisent un Bureau.
- Le bureau est composé de : D. BONNET (Président), B. BETINAS (Vice Président), V. VEY (Secrétaire), N. CHELLI (Trésorière) et JP. RAOUST (Secrétaire Adjoint).
- Le bureau remplit et signe les documents nécessaires à l'enregistrement officiel de l'association :
 1. statuts Colibris Estérel Pays de Fayence
 2. protocole Colibris
 3. déclaration pour S/Préfecture
 4. publication dans le Journal Officiel

La séance se clôt à 20h00 autour du verre de l'amitié.

GROUPE LOCAL
COLIBRIS Esterel Pays de Fayence
association loi 1901 en création

Annexe 1. Liste des 16 personnes présentes

Baptiste BETINAS
Caroline ONOFRI
Claude GARIOUD
Dominique BONNET
Éric BOURLIER
Frédéric COSTAMAGNA
Gilles GUILLON
Hélène ASSO
Jean Luc PIERREE
Jean Paul RAOUST
Jérôme COQUILLAT
Marjorie UGHETTO
Michel TOCHE
Nicole CHELLI
Patricia TOZZI
Véronique VEY-COQUILLAT